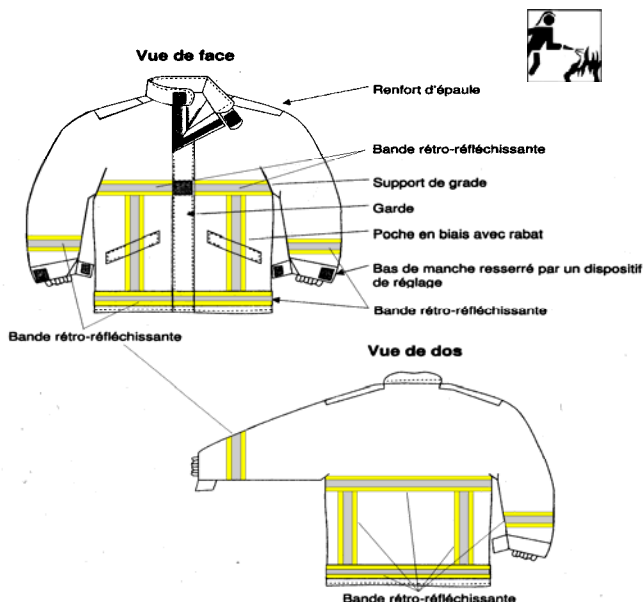


		
Fiche Technique FT/EPI 04 La protection du cou, du thorax et des bras : La veste de feu textile		
Service	Groupe de travail EPI	C.H.S. Directeur Départemental
Date de réalisation	10/08/2007	
Date de validation	10/08/2007	02/10/07-30/10/07
Date de modification	22/02/2008	10/11/2009 / 11/2009



Coût financier :

Environ de 250 à 300 € par veste

1° - Définition et caractéristiques :

E.P.I de Catégorie 3 : risque majeur.

Équipement de protection textile constitué de 3 couches :

Couche extérieure :

- Bandes rétro-réfléchissantes en « H »
- Protection mécanique minime
- Protection déperlante (traitement à chaque lavage)
- Présence de 2 poches pour le stockage des gants

Couche intermédiaire (membrane imper-respirante) :

- Participe à la protection thermique
- Protection imperméable
- Favorise la respirabilité (du textile et du porteur)

Couche intérieure (couche de confort) :

- Hygiène du porteur
- Dispositif(s) de visite de la membrane
- Poches intérieure sur laquelle est inscrite la « carte d'identité » de la veste
- ½ lune sous le col : utilisée par la traçabilité pour l'entretien externalisé



La protection thermique est assurée par l'ensemble des 3 couches et la réalisation de plusieurs couches d'air entre le porteur et l'extérieur.

Poids : environ 2 kg

Tailles : 80 • 88 • 96 • 104 • 112 • 120 • 128 • 136

Dotation : 2 pour les SPP HDR et Sous-Officiers.
1 pour les SPV/SPVC/PROVO et Officiers

2° - Conditions de port :

Tous types de feux, secours routier, certaines opérations diverses et secours à personnes (se rapporter aux fiches opérationnelles) ainsi que dans le cadre de violences urbaines.

Lors du port de la veste, les ganses de pouce devront être obligatoirement positionnées afin de garantir la continuité de protection entre le gant et la manche de la veste

Le port de la veste sera combiné au port exclusif de la chemise F1 ainsi que de la cagoule de protection du visage.

Sur ordre du COS, combinée avec le port du C.M.T. et avec le port de la chasuble (sur voie publique).

Phase d'attaque : Port de la veste complètement fermée et ajustée. Le port du C.M.T. est laissé à l'appréciation du C.O.S. en fonction de l'environnement thermique et en l'absence de risque de chute avéré. Le col relevé devra être fermé à l'aide de la patte de col.



Coup de chaud : ouverture rapide la veste.

Phase de repos : Le C.O.S. devra veiller à la bonne ventilation et hydratation des porteurs. Il pourra permettre un allègement de la tenue.

3° - Contrôle/Vérification :

L'agent doit absolument vérifier son EPI à chaque prise de garde et après chaque utilisation. Il rendra compte à sa hiérarchie en cas de sollicitations particulières (atmosphères corrosives, souillures...).

- Etat des coutures (coupures, perforations, brûlures...)
- Etat du tissu (coupures, perforations, brûlures, souillures...)
- Etat des auto-agrippants
- Etat de la fermeture à glissière et de l'ouverture rapide
- Etat de propreté des bandes rétro-réfléchissantes
- Etat du bas de manche intérieur
- Etat des ganses de pouce : présence, qualité.

4° - Entretien :

A - Régulier :

Entretien par une société extérieure.

Nettoyage localisé possible à l'aide d'une éponge humidifiée exclusivement à l'eau claire.

Séchage à l'intérieur d'un local et suspendue sur cintres.

Stockage dans le vestiaire de feu exclusivement et à l'abri du contact avec d'autres effets non Incendie (tenue F1).

B - Annuel/Périodique :

La veste de feu est réparée ou remplacée :

- Dès qu'un défaut est constaté par l'agent après validation chef de garde et/ou référent E.P.I. du C.I.S. (Cf. note de service)
- Par l'atelier E.P.I.V. sur demande du référent E.P.I. du C.I.S. (Anomalie particulière).
- Après 25 lavages.



En cas de doute sur l'état de votre équipement, prévenez votre chef de garde ou votre référent EPI.

Références juridiques : NF EN 469 - Note d'information DDSC du 28/06/2001 - Arrêté 2000-05-06 du 06/05/00 -

Références internes : Modules de formation INC/PFI/ODIV - Règlement départemental d'Habillement - Aptitude médicale - Note relative à l'entretien externalisé des EPI (NIGT200604790 du 07/06/2006), Note relative au port du ceinturon de maintien au travail, Fiches opérationnelles, C.H.S. du 02/10/2007, Procédures Bureau Distribution/Atelier EPIV